

APL09 Travailler avec des élèves malvoyants utilisant ou susceptibles d'utiliser le braille [1]

Travailler avec des élèves malvoyants utilisant ou susceptibles d'utiliser le braille

Objectif général :

- Mener une réflexion interprofessionnelle sur l'apprentissage du braille par les élèves ayant des possibilités visuelles, cette question ne pouvant avoir de réponse univoque.

Objectifs spécifiques :

- Identifier les besoins des élèves malvoyants.
- Cerner les rôles des différents partenaires (enfants, parents, enseignants, personnels éducatifs, médicaux et paramédicaux).
- Mutualiser les pratiques en la matière : critères de décision, moment et modalités de l'apprentissage, lien avec les modalités de scolarisation.

Public concerné :

- Enseignants des premier et second degrés spécialisés (Capa-SH, 2CA-SH, Caega-DV) ou non.
- Tout professionnel concerné par l'apprentissage du braille des élèves malvoyants et aveugles (psychologues, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, éducateurs...) exerçant dans des dispositifs contribuant à la scolarisation des élèves malvoyants et aveugles (Saaas, établissements spécialisés).
- Parents.

Contenus et démarches :

- Apports théoriques.
- Échanges, analyses de situations et de pratiques professionnelles (âge des enfants, malvoyance stable ou évolutive, condition de scolarisation...).
- Il sera demandé aux stagiaires une participation active dans une dynamique d'échanges, notamment à partir d'études de cas.

Références bibliographiques :

- Kovarski, C., Les anomalies de la vision chez l'enfant et l'adolescent, éditions Tec et Doc, 2010.
- Lewi-Dumont, N., Exercices et jeux de lecture en braille, Livret pédagogique, INS HEA, 2009.
- Obyn, E., 6 points, c'est tout !, Le livre de l'aveugle, 2010.
- Circulaire n° 73-047 du 23 janvier 1973 Enseignement du braille.

Coordonnatrice :

Nathalie LEWI-DUMONT

[Téléchargez la fiche ICI](#) [2]

Nombre de participants : 15

Durée : 2 jours

Lieu : INS HEA

Dates : 16 et 17 mars 2015

Tarif 1 : 200 €

Tarif 2 : 400 €

Tarif 1 : Personnels de l'Éducation nationale rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants.

Tarif 2 : Personnels rémunérés par les associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales, autres individuels...

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/apl09-travailler-avec-des-%C3%A9l%C3%A8ves-malvoyants-utilisant-ou-susceptibles-d'utiliser-le-braille>

[2] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/APL09.pdf>